

Plafonds de ressources en fonction de la composition du foyer

BAREMES SORTIR ! applicable au 01/03/2013

Composition familiale	Barème Activités Ponctuelles	Barème Activités régulières	
	Ressources mensuelles inférieures ou égales à :	T1 Prise en charge de 70% du coût de l'activité si revenu mensuel inférieur ou égal à :	T2 Prise en charge de 50% du coût de l'activité si revenu mensuel inférieur ou égal à :
Personne seule	1 105,00 €	964,00 €	1 105,00 €
Couple	1 657,50 €	1 446,00 €	1 657,50 €
Couple+1 enfant	1 989,00 €	1 735,20 €	1 989,00 €
Couple+2 enfants	2 320,50 €	2 024,40 €	2 320,50 €
Couple+3 enfants	2 652,00 €	2 313,60 €	2 652,00 €
Couple+4 enfants	2 983,50 €	2 602,80 €	2 983,50 €
Couple+5 enfants	3 315,00 €	2 892,00 €	3 315,00 €
Personne seule+1 enfant	1 989,00 €	1 735,20 €	1 989,00 €
Personne seule+2 enfants	2 320,50 €	2 024,40 €	2 320,50 €
Personne seule+3 enfants	2 652,00 €	2 313,60 €	2 652,00 €
Personne seule+4 enfants	2 983,50 €	2 602,80 €	2 983,50 €
Personne seule+5 enfants	3 315,00 €	2 892,00 €	3 315,00 €
Par enfant supplémentaire	331,50 €	289,20 €	331,50 €